

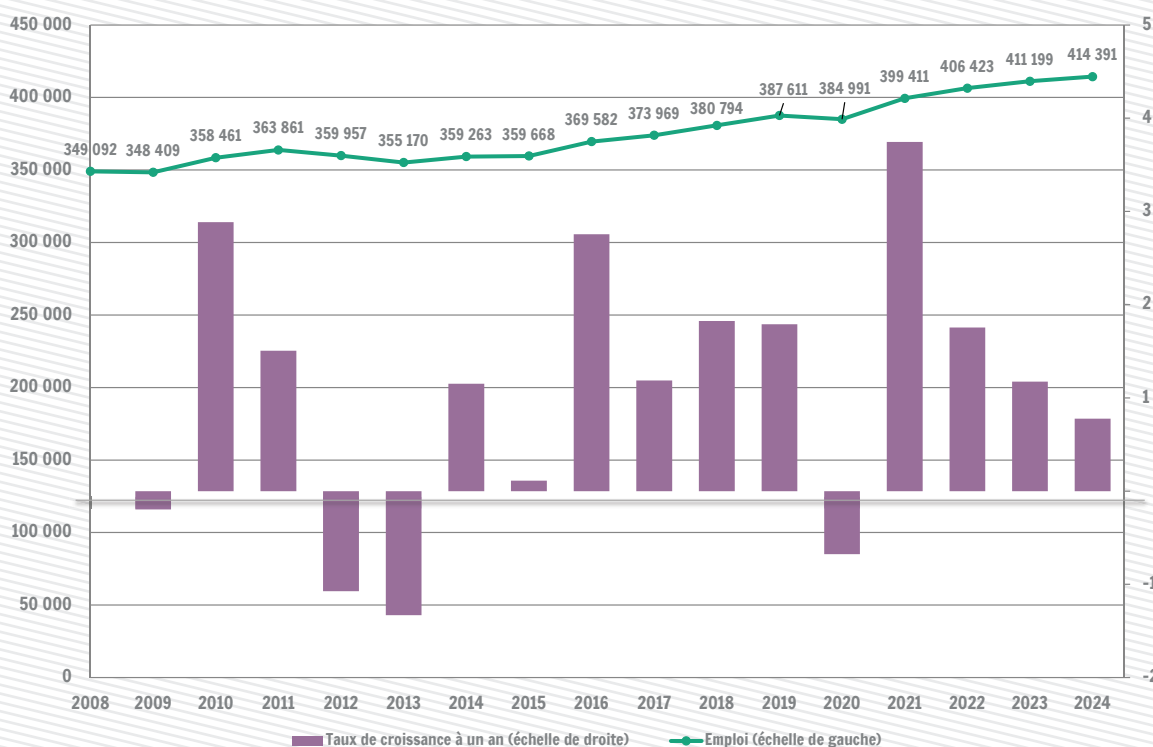
Emploi salarié

des PME wallonnes assujetties à la TVA

+0,8 %

En Wallonie, l'emploi salarié dans les PME a crû de 0,8 % entre 2023 et 2024

Évolution du nombre de travailleurs salariés dans les PME et variation annuelle en % (2008-2024)



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

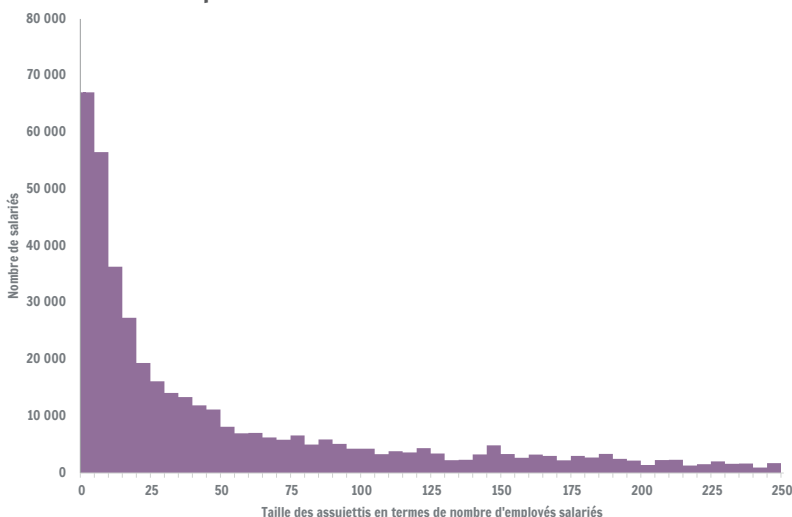
Note : L'emploi salarié est mesuré comme le nombre de travailleurs salariés dans une entreprise assujetties à la TVA. Ce qui signifie que l'on ne prend pas en considération la durée du temps de travail (un travailleur compte pour une même si il est à temps partiel) et qu'il est attribué à la région du siège social assujetti à la TVA.

En moyenne, sur l'année 2024, les PME wallonnes employaient 414 391 salariés. Cela représente 57,7 % de l'emploi total salarié généré par les entreprises (unités légales) dont le siège social se trouve en Wallonie (716 601 salariés total). Bien que la croissance de l'emploi ait ralenti par rapport à l'année précédente, l'emploi salarié au sein des PME a continué à croître entre 2023 et 2024, avec une hausse de 0,8 %. Ce chiffre est relativement proche de la moyenne annuelle de 1,09 % observée sur la période 2008-2024.

Emploi salarié

des PME wallonnes assujetties à la TVA

Distribution de l'emploi salarié en fonction de la taille des PME en 2024



En 2024, les micro-entreprises (moins de 10 salariés) occupaient 123 662 salariés, soit 29,8 % de l'emploi salarié généré par les PME mais 17,2 % de l'emploi total. Les petites entreprises (de 10 à 49 salariés) occupaient quant à elles 149 832 salariés (36,2 % de l'emploi salarié généré par les PME) et 20,9 % du total des salariés. Les moyennes entreprises (de 50 à 249 salariés) représentent pour leur part 34,0 % de l'emploi salarié, soit 140 937 salariés et 19,6 % du total. Les PME quant à elles, totalisent 57,7 % de l'emploi total. En comparaison, les grandes entreprises (au moins 250 employés) emploient 303 210 salariés, soit 42,3 % de l'emploi total.

Sources : Direction générale Statistique - Statbel ;
Calculs : IWEPS

Définitions et source

Les données sont issues des statistiques des assujettis à la TVA. Cette statistique comprend les unités légales enregistrées à la Banque carrefour des Entreprises pour lesquelles l'administration de la TVA a confirmé qu'elles étaient reconnues comme ayant la qualité d'assujetti.

Les unités légales sont répertoriées au 31 décembre de l'année. La répartition régionale est établie selon le lieu où se situe le siège social de la personne morale ou le domicile de la personne physique. La taille est définie selon les critères suivants : est considérée comme une PME toute unité légale qui a un emploi salarié inférieur ou égal à 250 personnes.

La notion d'emploi ici étudiée est distincte de l'emploi intérieur et de l'emploi au lieu de résidence. Il s'agit spécifiquement de l'emploi généré par les unités légales assujetties à la TVA et dont le siège social se situe en Wallonie.

Les micros entreprises sont définies comme les unités légales qui emploient moins de 10 travailleurs salariés. Les petites entreprises emploient entre 10 et moins de 50 travailleurs salariés. Les moyennes entreprises entre 50 et moins de 250 travailleurs salariés.

Pertinence et limites

Les chiffres fournis pour le nombre d'unités légales se basent sur la situation au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS de Statbel.

En ce qui concerne l'emploi, il s'agit du nombre de personnes salariées dans les PME dont le siège social se situe en Wallonie, et ce tant pour le secteur privé que le secteur public. Les chiffres de l'emploi sont calculés sur base des données de l'ONSS en faisant la moyenne des quatre trimestres de l'année. Vu la source utilisée, une personne qui a deux emplois dans deux unités légales distinctes sera comptée deux fois.